Commune de Saint-Denis de La Réunion
Direction des travaux de territoire

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

RELANCE - ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PRIVES DE LA VILLE DE SAINT-DENIS

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2611170308-CB
Date limite de remise des plis	**18/12/2026 12h00 (GMT+4)**
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

Un complément général au règlement de la consultation est téléchargeable sur le profil acheteur (bas de la page internet).

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Commune de Saint-Denis de La Réunion
2 rue de Paris
Saint-Denis
97717 Saint-Denis Cedex 09
02 62 92 16 70
SIRET : 21974011500015
http://www.saintdenis.re

- **Description de la prestation :**

Le marché a pour objet les prestations de service consistant à la vidange de fosses septiques, de bacs à graisse et de séparateurs d'hydrocarbure ; au curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ; au nettoyage de préfiltres et de citernes d'eau : au passage caméra dans les canalisations ; aux tests à la fumée et à la recherche de fuite sur réseau d'alimentation en eau potable.

Code CPV	Libellé CPV
90460000-9	Services de vidange de puisards ou de fosses septiques

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PRIVES DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
Acheteur	Commune de Saint-Denis de La Réunion
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum et avec maximum
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	COMMUNDE DE SAINT-DENIS
Durée	12 mois reconduit 2 fois – soit 36 mois
Développement durable	Clause environnementale
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 2 lots.
La ravine patates à Durand constitue la limite géographique entre les deux secteurs.

Lot	Objet, montant
Lot n°1	SECTEUR EST : *Bretagne/Domenjod, Chaudron/Prima, Moufia/Bois de Nèfles, Sainte-Clotilde, Montgaillard/Saint-François, Providence* – Mono-attributaire – Sans montant minimum, dans la limite de 100 000,00 € HT par période
Lot n°2	SECTEUR OUEST : *Centre -Ville/Bas de la Rivière, Bellepierre/Source/Brûlé, Montagne* - Mono-attributaire – Sans montant minimum, dans la limite de 100 000,00 € HT par période

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire de Le marché, en application de l'article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

1. RC - Règlement de la consultation
2. DCS - Dossier de candidature simplifiée
3. Pièce financière : BPU/DQE - Bordereau des prix unitaires comprenant le détail quantitatif estimatif
4. AE - Acte d'engagement
5. CCATP - Cahier des clauses administratives et techniques particulières dont seul l'exemplaire du pouvoir adjudicateur fait foi
6. Annexe au CCATP portant sur l'insertion sociale
7. Plan de prévention type
8. DC4 - Déclaration de sous-traitance

Les candidats n'ont pas à apporter de modifications au dossier de consultation des entreprises (DCE).
Il leur appartient de procéder à toute vérification et de faire parvenir leurs observations et/ou questions au plus tard **huit jours** avant la date limite de réception des offres via le profil acheteur « onglet correspondre avec l'acheteur ».
Faute de dénonciation avec justifications dans ce délai, le dossier est réputé avoir été accepté tel quel par les candidats.

L'acheteur se réserve la possibilité d'apporter au plus tard **six jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications sont réputées connues et acceptées par les candidats.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info.

- **Règle limitative d'attribution des lots :**

Les opérateurs économiques peuvent soumissionner à tous les lots mais un lot maximum peut être attribué à un même soumissionnaire par application des critères de jugement des offres. L'attribution se fera par ordre chronologique des lots. Toutefois, si cette règle d'attribution implique une infructuosité des lots, un même soumissionnaire pourrait être attributaire de l'ensemble des lots.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Conditions particulières d'exécution**

En application de l'article L2112-2 du CCP, chaque lot fait l'objet d'une action d'insertion au profit de demandeurs d'emploi en difficulté. Cette action, considérée comme une modalité d'exécution du contrat, est décrite dans l'annexe du CCATP.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Dossier de candidature simplifiée	*Le candidat remet :* *- soit le dossier de candidature simplifié transmis dans le DCE comprenant les éléments ci-dessous, avec les annexes (si elles sont demandées).* *- soit les éléments ci-dessous :* *1. Une lettre de candidature contenant à minima les informations suivantes :* *Pour le candidat individuel :* *- l'identification du candidat (forme SARL, SIRET, …)* *- les coordonnées (téléphone, mail)* *- l'identité de la personne habilitée à engager le candidat* *Pour le groupement conjoint ou solidaire :* *- l'identification des cotraitants (forme SARL, SIRET, …)* *- les coordonnées de chaque cotraitant (téléphone, mail)* *- la forme du groupement (conjoint ou solidaire)* *- la désignation du mandataire* *2. Une déclaration sur l'honneur justifiant respecter les exigences de participation aux marchés publics, à savoir ne pas tomber sous le coup d'un des cas d'interdiction de soumissionner, tels qu'énoncés aux articles L2141-1 à L2141-11 du CCP.* *3. La copie du jugement en cas de redressement judiciaire.*
Aptitude à exercer l'activité professionnelle	
- Un arrêté préfectoral portant agrément pour la réalisation de Vidanges d'installations d'assainissement non collectif et leur dépotage dans une station de traitement des eaux usées. *- Un récépissé préfectoral relatif à l'activité de transport par route de déchets dangereux et non dangereux.*	

Document	Descriptif
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle	
Effectifs moyens et importance encadrement	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Références fournitures et services	*Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.*

GROUPEMENT

En cas de groupement, l'intégralité des pièces ci-dessus doit être fournie par chacun des membres du groupement.

PREUVE DES CAPACITES

La preuve des capacités du candidat peut être apportée par tous moyens considérés comme appropriés par l'acheteur (exemple : attestations bancaires, certificats éventuels de qualification professionnelle, etc.).

SOUTIEN D'UN AUTRE OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières **d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui.**

Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et **apporte la preuve** qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

S'il s'agit de sous-traitants : le candidat indique clairement qu'il s'appuie sur les capacités du sous-traitant. Dans ce cas, il présente le DC4 et les capacités du sous-traitant dûment complétés avec la candidature. Les capacités du sous-traitant sont alors examinées au stade de la candidature.

DUME (Document Unique Européen)

Lorsque le profil acheteur le propose, le candidat peut fusionner son DUME avec celui de l'acheteur.

Si le DUME n'est pas proposé par l'acheteur, le candidat a toujours la possibilité de transmettre son DUME, celui-ci est accepté.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
BPU - Bordereau des prix unitaires	*Bordereau des prix unitaires à transmettre complété en totalité*
Mémoire technique et environnemental	*Le mémoire comprend les éléments permettant d'apprécier les critères de **valeur technique et de valeur environnementale** définis au présent règlement de la consultation.*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique. Les conditions de transmission et d'ouverture des copies de sauvegarde sont indiquée au Règlement de consultation complémentaire téléchargeable sur la page du profil acheteur.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix HT (60 %)	**Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT**
2. Valeur technique (30 %)	**La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique**
- Moyens humains et techniques (7,5 pts)	Effectif : · Description de l'effectif affecté spécifiquement au marché (1,5 points) Matériel : · Description du matériel dont dispose l'entreprise pour les prestations de curage (1,5 points) · Description du matériel dont dispose l'entreprise pour la prestation de passage de caméra (1,5 points) · Description du matériel dont dispose l'entreprise pour la prestation de test à la fumée (1,5 points) · Description du matériel dont dispose l'entreprise pour la prestation de détection de fuite (1,5 points)
- Méthodologie pour la réalisation des prestations (2,5 pts)	Notice organisationnelle précisant : · Respect du délai (1,5 point) · Mesures de sécurité vis-à-vis des usagers (1 point)
3. Valeur environnementale : (10 %)	**Mesures environnementales mises en œuvre pour l'exécution des prestations**
- Gestion, traçabilité et valorisation des déchets (5 pts)	Organisation et moyens prévus pour le tri, la collecte, le transport, la traçabilité, l'évacuation et, lorsque cela est possible, la valorisation des déchets et matières issus des prestations. Le candidat précisera notamment : - **Les filières de traitement envisagées ;** - **Les différents sites de dépotage et installations de traitement prévus ;** - **Les STEU dans lesquelles il est autorisé ou admis à effectuer le dépotage des matières de vidange ;** - **Les modalités mises en œuvre pour assurer la traçabilité des matières depuis leur collecte jusqu'à leur destination finale**
- Optimisation des déplacements et limitation des consommations (2 pts)	Organisation mise en œuvre pour **optimiser les tournées et regrouper les interventions**, limiter les kilomètres parcourus ainsi que les consommations de carburant et de ressources nécessaires à l'exécution du marché.
- Prévention des pollutions et réduction des impacts environnementaux des interventions (3 pts)	Mesures et moyens prévus pour **prévenir les déversements et pollutions accidentelles** lors des opérations de vidange, curage et nettoyage, ainsi que pour limiter les **consommations d'eau et autres impacts environnementaux directement liés aux prestations**.

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur 10**. La note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.

Notation des critères technique et environnemental :
Les éléments fournis par le candidat au titre des critères de valeur technique et de valeur environnementale seront appréciés, pour chacun des sous-critères concernés, selon le barème suivant :

- Très insuffisant : 0 point
- Insuffisant : 25 % de la note maximale
- Moyen : 50 % de la note maximale
- Satisfaisant : 75 % de la note maximale
- Très satisfaisant : 100% de la note maximale

En cas d'absence de mémoire technique, l'offre du candidat est écartée de l'analyse : son dossier étant incomplet, sa proposition est considérée comme irrégulière.

Note de prix : 10 points seront attribués à l'offre la moins disante parmi les offres recevables indiquées (sous réserve qu'elle ne soit pas considérée comme anormalement basse).

Les notes des offres acceptables seront formulées comme suit : Note de prix = 10 x (offre de prix la moins disante) / (offre de prix concernée)

Toutes les notes seront arrondies au centième.

Régularisation

L'acheteur a la possibilité d'autoriser les candidats concernés à régulariser leurs offres dans les conditions de l'article R2152-2 du CCP.

Désignation de l'offre économiquement la plus avantageuse

Il est établi un classement des offres sur la base des critères de jugement fixés ci-dessus. Le marché est attribué au candidat classé en 1ère position en application de la règle limitative d'attribution des lots.
La note finale résulte de l'addition de chacune des notes obtenues affectées de la pondération telle qu'énoncée précédemment.
En cas d'égalité entre les candidats, la note de prix départagera les offres.

Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales, datant d'un mois avant la notification.
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise.
Attestation congés payés	Le cas échéant, un certificat attestant du respect des obligations relatives aux congés payés, prouvant que le candidat était à jour de ses obligations en cours de validité.
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa

Document	Descriptif
	nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
Redressement judiciaire	Le cas échéant, copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

A défaut de transmission de l'ensemble de ces documents dans les délais impartis, l'offre du candidat est rejetée. Il sera fait application de l'article R2144-7 du CCP.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021